DELIBERATION N° 05 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS
Rapporteur : Mme RAVON

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

A compter du 1er octobre 2020, il est proposé de créer un poste d'Adjoint technique à temps complet sur les fonctions d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM), pour permettre d'engager un agent actuellement non titulaire en poste dans le service des affaires scolaires, en remplacement d'un agent titulaire en longue maladie. Le fonctionnaire absent a repris en mi-temps thérapeutique depuis la rentrée scolaire pour une période de trois mois. A l'échéance de ces trois mois, elle reprendra ses fonctions à temps complet.
Il apparaît donc opportun de créer ce poste, suite également à la réouverture d'une classe à la l'école maternelle Jacques Prévert.

GRADE CONCERNE	HORAIRE DU POSTE	NOMBRE DE POSTE CREE	DATE DE CREATION
Adjoint technique (fonction d'Agent Spécialisé des écoles maternelles)	35h	1	01/10/2020

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée maximale de 1 an (contrat renouvelable pour une même durée si la condition de recherche infructueuse est remplie).

La déclaration de vacance d'emploi sera réalisée auprès du Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle.

D'autre part, et dans une démarche de G.P.E.E.C. (Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences), la ville de Ludres avait créé un poste d'adjoint administratif à temps complet à compter du 24 septembre 2018 pour anticiper le remplacement d'un agent au service communication. Cet agent n'a pas souhaité renouveler son contrat, et un poste de rédacteur a alors été créé avec le recrutement d'un nouvel agent.
Il est donc nécessaire de supprimer ce poste qui n'a plus vocation à être occupé.

GRADE CONCERNE	**HORAIRE DU POSTE**	**NOMBRE DE POSTES SUPPRIMES**	**DATE DE SUPPRESSION**
Adjoint administratif	35h	1	01/10/2020

La commission finances, ressources humaines et administration générale a rendu un avis favorable le 17 septembre 2020. Le comité technique paritaire a rendu un avis favorable le 24 septembre 2020.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- de créer un poste d'adjoint technique (fonction d'ATSEM) à temps complet à compter du 1er octobre 2020 ;

- de supprimer le poste d'adjoint administratif à temps complet à compter du 1er octobre 2020 ;

- de modifier le tableau des emplois en ce sens.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2020.